



Présentiel - Synchrone

Public Visé

Cette formation s'adresse aux Chargés d'Intervention Générale habilités BR, devant intervenir sur des installations photovoltaïques conformément à la norme NFC-18510.

Pré Requis

Disposer d'un titre d'habilitation de symboles BR ou B2V ou B1V délivré depuis moins de 1 an suite à une formation

Avoir des compétences en électricité dans le domaine de tension considéré, sur les ouvrages ou les installations électriques, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects.
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement
- Lire un schéma électrique et reconnaître le matériel à partir de leurs symboles

Objectifs professionnels

L'objectif professionnel de cette formation est de permettre à l'employeur d'habilitier son personnel en tant que "BR Photovoltaïque" conformément à la norme NFC-18510, en les formant à la sécurité électrique dans le contexte des installations photovoltaïques.

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre les principes de base des installations photovoltaïques
- Appliquer les prescriptions de sécurité électrique selon la NFC-18510
- Identifier les risques électriques spécifiques aux installations photovoltaïques
- Mettre en œuvre des mesures de prévention et de protection pour assurer la sécurité électrique
- Réaliser des interventions sur des installations photovoltaïques en toute sécurité.

Contenu de formation

Module 1 : Introduction aux installations photovoltaïques

- Présentation des installations photovoltaïques.
- Principes de fonctionnement des panneaux solaires.
- Composants d'une installation photovoltaïque.

Module 2 : Normes de sécurité électrique NFC-18510

- Présentation de la norme NFC-18510.
- Obligations légales et réglementaires.
- Principaux points de la norme relatifs à la sécurité électrique.

Module 3 : Risques électriques spécifiques aux installations photovoltaïques

- Risques liés aux courants électriques continus (CC).
- Risques liés aux courants alternatifs (CA).
- Risques liés aux travaux sur toiture.

Module 4 : Mesures de prévention et de protection

- Équipements de protection individuelle (EPI).
- Procédures de verrouillage et d'étiquetage (LOTO).
- Mesures de prévention spécifiques aux installations photovoltaïques.

Module 5 : Interventions en sécurité

- Procédures d'intervention sécurisées.
- Gestion des situations d'urgence.
- Études de cas et simulations d'interventions.

Version : HABELECC18510-20260112

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A

- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOP1 N° 2401_CN_04160 - V.1 -



Méthodes et outils pédagogiques

- Formation en présentiel (en centre de formation ou sur site extérieur) ou hybride (blended learning) avec une partie préalable à distance (mode visioconférence) et une partie présentielle pour mise en situation pratique sur des installations représentatives de l'environnement de travail (minimum 20% de la durée totale du parcours). Voir § DATES, MODALITES ET DELAIS D'ACCES
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques, d'activités apprenantes en face à face ou collectives, d'échanges de retour d'expériences, et de mises en situation sur des installations représentatives de l'environnement de travail

Modalités d'évaluation

Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation :

- Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de formation : contrôle continu de la progression du stagiaire et évaluation finale par contrôle de connaissances par QCM (papier et/ou informatisé) et mises en situation pratique sur installations techniques
- Formation certifiante : les habilitations électriques sont inscrites au Répertoire Spécifique des certifications professionnelles et de ce fait sont enregistrées en tant que formations certifiantes. Sur la base du contrôle continu et des résultats à l'évaluation finale, l'organisme de formation délivre un avis (favorable ou défavorable) et des préconisations par rapport au(x) titre(s) d'habilitation identifié(s) par l'employeur.
- Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON
- Contrôle continu de la progression du stagiaire par QCM (papier et/ou informatisé)

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialiste du domaine de la prévention des risques électriques possédant les compétences suivantes :

- Connaissance des lois de l'électrotechnique nécessaires à l'enseignement des différents modules ;
- Expérience professionnelle minimale de 3 ans sur les ouvrages, les installations ou les équipements électriques faisant l'objet de la formation ;
- Compétences pédagogiques acquises au cours de formations ou de plusieurs années de pratique de l'animation de stage ;
- Connaissance de façon approfondie de la norme NF C 18-510 dans le domaine de la formation dispensée ;
- Connaissance du contexte réglementaire de la prévention du risque électrique ;
- Capacité à identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective et individuelle vis-à-vis du risque électrique, dans le domaine de la formation dispensée.

Sanction formation

Attestation de formation

Formation non inscrite au RNCP/Répertoire Spécifique des certifications professionnelles et de ce fait non éligible au CPF.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

Sur la base du contrôle continu et des résultats à l'évaluation finale, l'organisme de formation délivre un avis (favorable ou défavorable) et des préconisations par rapport au(x) titre(s) d'habilitation identifié(s) par l'employeur selon la norme NFC18510 : Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique

A l'issue de cette formation, l'EMPLOYEUR doit délivrer une HABILITATION à chacune des personnes placées sous son autorité, lorsqu'elles réalisent des OPERATIONS d'ORDRE ELECTRIQUE ou d'ORDRE NON ELECTRIQUE nécessitant une HABILITATION. L'HABILITATION doit être examinée au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'EMPLOYEUR en fonction des OPERATIONS effectuées, notamment :

- de la complexité ou fréquence des OPERATIONS ;
- de l'évolution technologique des matériels ;
- de la diversité des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS.

La durée de validité du titre d'habilitation qui sera délivré par l'employeur est de 3 ans (conformément à la recommandation de la norme NFC18510).

Dates et lieux

Saint Paul les Dax en 2026 :

16 Janvier / 3 avril / 12 juin / 11 septembre / 10 novembre

Version : HABELECC18510-20260112

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A

- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOP1 N° 2401_CN_04160 – V.1 -



Sécurité électrique en BT - Module BR PHOTOVOLTAÏQUE

Ustaritz en 2026 :
25 juin

Durée	Effectif	Tarifs
7.00 Heures 1 Jour De 1 à 6 Personnes <i>Durée de mise en pratique : 1.00 Heures</i>		Inter (Par personne) : 540.00 € HT Intra (Par jour) : 870.00 € HT

Modalités d'entrée en formation

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement (niveau débutant, expérimenté, recyclage...).

Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant : <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

Informations complémentaires

Chiffres clés Qualité: Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

Formation certifiante : Taux d'obtention de la certification : sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification

Possibilités de financement : Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur <https://www.asfo-adour.org/information-formation>

Règlement intérieur téléchargeable sur <https://www.asfo-adour.org/nos-documents> . L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur <https://www.asfo-adour.org/nous-contacter>

Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro **72 40 00003 40**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Contactez-nous !

Laurent LE MERRER
Conseiller en Formation

Tél. : 0558911900
Mail : laurent.lemerrer@asfo-adour.org